

No 15.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 22 SEPTEMBRE 1919.

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,— Réponse à un ordre de la Chambre du 15 septembre 1919,—(Copie de tous documents, lettres, télégrammes et correspondances échangés entre le ministère de la Marine et des Pêcheries et la Commission du port de Montréal, touchant le nouveau règlement No 92, augmentant les tarifs de quaiage.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 13), Loi modifiant la Loi des élections partielles fédérales, 1919, lequel est lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu de la règle 37:—

Par M. Tobin:—Ordre de la Chambre,—Etat indiquant:—Le nombre total des personnes des deux sexes employées par le gouvernement fédéral du Canada.

Par M. Lemieux:—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Combien de soldats rapatriés ont obtenu de l'emploi dans les divers ministères depuis le 1er janvier 1917.
2. Dans quels départements ces soldats rapatriés ont obtenu de l'emploi.

M. Mowat propose:—Que, de l'avis de la Chambre, il est expédient d'aider au rapatriement et au rétablissement dans la vie civile par l'avance d'argent pour donner du logement; que ces habitations soient construites dans des emplacements urbains modèles ou ville-jardins, un dans chaque province; qu'un terrain assez grand pour la culture maraîchère et potagère soit accordé avec chaque maison; que les occupants soient encouragés à acheter leurs tenures par des paiements étendus à vingt ans; et que les propriétés soient construites de façon que les propriétaires puissent travailler à domicile avec l'énergie électrique.

Et un débat s'ensuivant; la dite motion est retirée du consentement de la Chambre.